



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 10 octobre à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
2023-05


Nature et effets : Le demandeur souhaite procéder à la subdivision de son lot afin d'identifier le lot supportant la résidence indépendamment de celui de l'exploitation agricole.

Les dimensions du lot supportant la résidence bénéficient du privilège de l'article 256.2 de la LAU, cependant le bâtiment agricole empiète dans la marge de recul réglementaire requise en vertu de l'article 14.3 du projet de règlement de zonage no 534-23 établissant cette marge à cinq (5) mètres.

Identification du site concerné : 1618, 94^{ème} Avenue. Lot 4 538 983

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.


Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dix-neuf septembre 2023.


Julie Gagnon
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Julie Gagnon, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 19 septembre entre 14 h 00 et 15 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 septembre 2023.


Julie Gagnon
Directrice générale adjointe